

PROCEDURE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE

1. Créer d'un Compte Paris Familles

Pour accéder à Paris Familles, vous devez vous identifier avec un compte MonParis.

2. Constituer un dossier

Apporter les **photocopies** de l'ensemble des documents indispensables à l'ouverture d'un dossier de demande :

- **Un justificatif d'identité du ou des responsable(s) de l'enfant** : CNI, passeport, carte de séjour et carte de résident
- **Un justificatif de domicile** : quittance de loyer, facture de moins de 3 mois du fournisseur d'énergie, échéancier du fournisseur d'énergie en cours, bail de location signé, promesse de vente signée
- **Un justificatif concernant l'enfant** : certificat médical mentionnant la date prévue de l'accouchement, acte de naissance, livret de famille (pages des enfants et des parents)
- **Un justificatif de ressources** : dernier bulletin de salaire, dernier avis d'imposition sur le revenu
- **Un justificatif de paiement CAF** : attestation de paiement.

Cas particuliers :

- Si vous êtes étudiant.es : certificat de scolarité, carte d'étudiant
- Si votre enfant est déjà gardé : contrat d'accueil en cours, justificatif concernant l'arrêt du mode de garde, attestation de congé parental
- Si vous êtes en instance de séparation : jugement de divorce, justificatif de procédure de séparation en cours
- Si vous êtes hébergé.es par une tierce personne :
 - Attestation d'hébergement précisant les coordonnées du ou des responsable(s) et du ou des enfant(s) hébergés datée de moins d'1 mois.
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (cf liste des justificatifs ci-dessus)
 - Attestation de paiement de la CAF à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant.
- Si vous êtes hébergé.s en centre ou à l'hôtel :
 - Attestation de moins de 1 mois du centre d'hébergement ou de l'hôtel mentionnant la date d'arrivée dans la structure,
 - Noms des membres de la famille qui sont hébergées.

3. Déposer mon dossier à la Mairie du 19°

Uniquement sur rendez-vous à partir du 6^e mois de grossesse par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les rendez-vous peuvent être pris :

- Par téléphone, au 01 44 52 29 19.
- Sur le site internet de la mairie : mairie19.paris.fr > services > enfance > modalités d'inscription en crèche.
- Via le QR Code suivant :



4. Actualiser mon dossier

L'actualisation du dossier doit se faire **tous les 3 mois**, de 3 manières possibles :

- sur votre portail Paris Familles,
- par mail à l'adresse suivante : ddct-ma19-familles@paris.fr
- directement au guichet de la Mairie à l'Espace Familles (sans rendez-vous).